



➤ **2019-02-03 : Document Unique règlement intérieur STS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement de santé et de travail en sécurité de la commune de Jongieux

➤ **2019-02-04 : ONF proposition de travaux d'investissement et fonctionnement- Forêt communale et forêt indivise Billième Jongieux**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas réaliser de travaux d'entretien cette année,
- **DECIDE** de ne pas procéder aux travaux d'investissement, ni vente de coupe de bois
- **DECIDE**, en accord avec la commune de Billième, de ne pas réaliser de travaux sur la forêt indivise en 2019

➤ **2019-02-05 : admission en non-valeur budget assainissement**

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui l'exposé de madame la Maire, à l'unanimité

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur le titre 3-10 de 2016 d'un montant de 0.40 € qui se fera par l'émission d'un mandat au chapitre 65 article 654 de ce même montant.

➤ **2019-02-06 : Droit de Prémption Urbain**

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'INSTAUIER** un droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et d'urbanisation future délimitées au P.L.U. de la commune, approuvé par délibération du conseil Municipal en date du 15 OCTOBRE 2018,
- **DE FIXER** la durée de ce droit de préemption urbain à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019 et durant la période d'application du PLU,

➤ **2019-02-07 : demande de subvention au SDES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** l'aide financière du SDES
- **S'ENGAGE** à réaliser et à financer les travaux de mise aux normes de l'éclairage public de la commune en remplaçant les coffrets d'éclairage publics par un système piloté par horloge astronomique, et remplacer les luminaires EP vétustes par des modèles et un système LED afin de réaliser des économies d'énergie.

Les travaux seront réalisés en priorité sur les hameaux de Barcontian, Aimavigne, Pré du Four et Miribel pour l'installation de luminaires type TWEET S1 54W LED sur mats d'une hauteur maximum de 7m subventionnés.

- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation du SDES

➤ **2019-02-08 : modification des statuts du SDES**

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de madame la Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE** les modifications statutaires du SDES, détaillées dans la délibération du comité syndical du SDES n° CS 04-11-2018 en date du 18 décembre 2018, laquelle est jointe en annexe de la présente.

**Le compte rendu complet de la réunion du conseil municipal est consultable en mairie**